



Problèmes d'humidité cave/chambre

Par **Pierre_41**, le 15/11/2011 à 12:15

Bonjour,

j'ai aujourd'hui besoin d'aide au sujet de problème d'humidité dans mon appartement (je suis locataire).

Nous avons une cave très humide qui "contamine" le mur de la chambre et occasionne des moisissures. Nous avons beau les nettoyer, elles reviennent régulièrement et j'ai des doutes sur les bienfaits de la moisissures sur l'organisme humain...

Ma question est la suivante : le propriétaire a-t-il pour obligation de trouver une solution (quelconque) à ce problème à ses frais ?

Merci à tous ceux qui pourront m'aider !

Par **mimi493**, le 15/11/2011 à 12:18

Maison ou appartement ?

Par **Pierre_41**, le 15/11/2011 à 12:25

C'est un appartement, nous sommes au "rez-de-jardin", en contrebas par rapport à la rue et donc au niveau des caves, notre appartement donne sur un jardin.

Par **mimi493**, le **15/11/2011** à **14:41**

Votre bailleur est avisé ?

Par **Pierre_41**, le **15/11/2011** à **14:50**

Comment cela ?

Le propriétaire (pas d'agence) connaît le problème et a promis de régler la fuite d'eau dans la cave mais le mur étant toujours humide (et cela pour longtemps j'en ai peur), il faudrait lui appliquer un traitement spécial.

Par **mimi493**, le **15/11/2011** à **18:02**

Donc avez-vous avisé le bailleur par LRAR de mise en demeure d'effectuer les réparations dans la cave ?

Par **Pierre_41**, le **15/11/2011** à **21:06**

Non, il s'agit d'un arrangement oral entre nous et le propriétaire. Je voulais savoir si, dans le cas où le propriétaire ne voudrait pas prendre les frais de réparation/entretien du mur à sa charge, il est possible de le contraindre à le faire.

Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **16/11/2011** à **02:52**

Sans LRAR, il n'est même pas censé être au courant

Par **Pierre_41**, le **16/11/2011** à **10:49**

Bon...

Et si on reprenait tout...

Imaginons l'HYPOTHESE dans laquelle je déciderais d'envoyer une LRAR au propriétaire pour le prévenir des travaux à effectuer. Dans ce cas, serait-ce à lui de prendre d'éventuels

travaux à sa charge ?

Je pose plus une question pour savoir ce qu'il faut faire dans ces cas là que pour expliquer ce que j'ai déjà fait à vrai dire...

Par **mimi493**, le **16/11/2011** à **20:45**

Selon ce que vous décrivez, oui, les travaux dans la cave sont à sa charge, ainsi que les conséquences dans le logement

Par **Pierre_41**, le **22/11/2011** à **13:09**

D'accord, merci beaucoup pour le coup de main !